



Création d'entreprise et étudiant

Par **Guillaume**, le **06/01/2011** à **12:50**

Bonjour,

Je suis étudiant et en parallèle de mes études, je souhaite mettre en place un évènement sportif. Cependant je souhaiterais le faire par le biais d'une entreprise que j'aurai au préalable créé. Le but étant dans un premier temps de faire une opération blanche (dépenses=recettes) et au mieux dégager quelques bénéfices.

Voilà donc comment je vois la situation de mon entreprise: sans apport initial, avec une création d'évènement selon mes envies.
Je précise que je n'ai pas de patrimoine.

Selon vous, sous quel statut dois-je créer mon entreprise pour ne pas être soumis à des charges, impôts, au cas où je n'aurai pas généré de bénéfices?

La création d'entreprise a t elle un coût?

Etant donné que je n'ai pas de revenus quel serait le statut le plus intéressant pour moi?

Merci d'avance

Guillaume